



**Compte-rendu sommaire  
du conseil municipal  
Séance du 02 août 2016**



L'an deux mille seize, le deux août , à 18heures 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de madame LE BITOUZE Danièle, Maire.

Etaient présents : CAILLE Vincent, CARPENTIER Bernadette, CAURE Marc, DROY Séverine, FIEVRE Roseline, LEBEGUE Jérémie, LE BITOUZE Danièle, MARIAGE Patrick, QUIRICONI Yannick

Absents : CHARUEL Benoît, DUFEUILLE Pascal, LELY Mélanie, PAGE Martine

Monsieur MARIAGE Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

- 1) Décide de créer un poste d'agent d'entretien en Contrat Unique (CUI) pour une durée de douze mois et un temps hebdomadaire de 20 heures, à compter du 08/08/2016 suite à l'accident de travail de Monsieur DELETTRE Christian, arrêté d'office pour un mois. La personne qui sera recrutée assurera les mêmes fonctions que Monsieur DELETTRE Christian et devra être détenteur du permis de conduire pour les besoins du service.
- 2) Décide de demander une dérogation pour la réalisation de l'opération « pose de glissière de sécurité aux normes européennes dans la rue Charles Machin », avant notification de la subvention, vu l'aggravation de la situation de la rue Charles Machin suite à l'orage du 23 juin 2016.

### **Assurance dommage ouvrage**

Une proposition par la SMACL (dommage ouvrage) pour le local périscolaire et associatif, 15 rue Nicolas Grain s'élève à la somme de 5 208,66€. Le conseil municipal se pose la question de l'utilité absolue de cette couverture. Conseil sera demandé à Monsieur TALON, architecte et Monsieur CHARUEL, qui sont compétents en la matière.

### **Questions diverses**

Monsieur CAILLE Vincent expose qu'il a fait le tour de chemins avec Monsieur QUIRICONI, membre de la commission. Ils ont arpenté 17 chemins.

Quatre camions de cailloux seront nécessaires et commandés à Téréos.

Il faudra faire l'égouttage dans plusieurs chemins. Des travaux sont à entreprendre car des propriétés privées sont inondées quand il y a de l'orage : l'eau provenant des écoulements



**Compte-rendu sommaire  
du conseil municipal  
Séance du 02 août 2016**



de commune.

Débroussaillage à prévoir dans les propriétés communales (derrière la poste et le cimetière) afin de respecter la législation.

L'achat d'une débroussailleuse est à envisager rapidement.

Demande d'ouverture de la lumière dans tout le village pour la fête au terrain de jeux les 6 et 7 août, toute la nuit.

Quelques « ratés » concernant la distribution du courrier ont eu lieu, la personne chargée habituellement de cette distribution a dû se faire remplacer.

Le Maire,

Danièle LE BITOUZE